Parc national des Ecrins

Conseil d'Administration du 14 décembre 2015

Résolution n° 2015/36 – CA

Adhésion de nouvelles communes à la charte du Parc national des Ecrins

Le Conseil d'administration,

Vu les articles L.331-1, L.331-2 et R.331-10 du code de l'environnement,

Vu le décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la limitation et de la réglementation du Parc national des Ecrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n° 2012-1540 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national des Ecrins,

Vu la résolution 2015/18 CA du Conseil d'administration du Parc national des Ecrins,

Vu la délibération n° 2015-D-033 du conseil municipal de la commune de Saint-Clément-sur-Durance

Vu la délibération n°12-2015 du conseil municipal de la commune Des Costes

Vu la délibération n° 2015 0707 du conseil municipal de la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur

Vu la délibération n°2015-022 du conseil municipal de la commune de Saint-Julien-en-Champsaur

Vu la délibération n°50/2015 du conseil municipal de la commune de Chabottes

Vu la délibération n° 2015/71 du conseil municipal de la commune de Mont-de-Lans

Vu la délibération n°2015-073 du conseil municipal de la commune de Saint-Christophe-en-Oisans

1. Donne son accord pour l'adhésion à la charte du Parc national des Ecrins des communes suivantes :

- Saint-Bonnet-en-Champsaur
- Saint-Julien-en-Champsaur
- Chabottes
- Mont-de-Lans
- Saint-Christophe-en-Oisans

2. Sollicite le Préfet pour qu'il constate l'adhésion des communes suivantes :

- Saint-Clément-sur-Durance
- Les Costes
- Saint-Bonnet-en-Champsaur
- Saint-Julien-en-Champsaur
- Chabottes
- Mont-de-Lans
- Saint-Christophe-en-Oisans

Parc national des Ecrins | Domaine de Charance • 05000 Gap
Tél. +33 (0)4 92 40 20 10 • Fax : +33 (0)4 92 52 38 34
www.ecrins-parcnational.fr • info@ecrins-parcnational.fr

3. Sollicite le Préfet pour qu'il actualise le périmètre effectif du parc national en conséquence.

Le Président du Conseil d'administration

Bernard HERITIER

Le Directeur

Bertrand GALTIER